

Le Petit Varsois

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N°19 - JANVIER 2013



Jean-Marc de Lustrac

Directeur de Publication :
Jean-Marc de Lustrac

Responsable de la Rédaction :
Bruno Vitry

Membres de la Commission Information
Communication :

Bruno Camy, Nadia Delépine, Gérard Vincent, Myriam Cagnard, François Brutails.

Adresse : Mairie, Le Bourg, 16330 Vars.
Tél : 05 45 39 73 04

Mail : mairie.vars16@wanadoo.fr

- Comptes-rendus de conseils municipaux
- Délibération PAC
- Environnement
- Manifestations
- Revue de la Presse
- Portrait

2013, l'année des grands travaux !

L'année 2012 vient de s'achever avec son lot de joies et de déceptions. Dotations gelées, banques fébriles et prélèvements obligatoires en augmentation, **la crise est toujours là et n'épargne ni les foyers, ni les entreprises, ni les collectivités territoriales.** Notre commune n'échappe pas à la règle et forte d'une belle évolution démographique, ses besoins vont croissants. Néanmoins, malgré un contexte général difficile, l'équipe municipale a à cœur de mener à bien ses projets.

Mais revenons sur **l'année écoulée, et sur les actions réalisées ou engagées.** Tout d'abord celles qui ont contribué à l'embellissement de notre commune : la **restauration des fontaines de Langannes** et de **Fonciron**, la 2^{ème} tranche de **illuminations de Noël**, le **rajeunissement de la salle des fêtes**, le **centre de loisir**, le **remplacement des panneaux d'affichage** dans tous les hameaux. De nombreuses actions ont aussi été menées sur nos espaces verts avec la **plantation de haies**, ou **l'élaboration d'un plan d'entretien communal.** Celui-ci permettra de supprimer complètement l'utilisation de **produits phytosanitaires** par la collectivité et d'adopter la « **Charte Terre saine** » en 2013.

Dans une démarche sécuritaire, pour localiser au mieux un habitat très dispersé dans les hameaux, un vaste travail **d'identification des rues** et de

numérotation des maisons a été entrepris. En concertation avec les habitants, une dizaine de hameaux ont été répertoriés cette année. Fin 2013, c'est l'ensemble de la commune qui sera identifiée.

En 2012, plusieurs **aménagement publics** ont été effectués pour faire face aux difficultés de circulation et de stationnement dans le bourg. L'acquisition d'une maison rue du port de la Matte et le rachat de l'ancien fournil, va permettre d'aérer le centre bourg et favoriser le stationnement. Une réflexion est en cours sur l'aménagement de ces deux espaces dont l'un propose déjà 6 places de **parking.**

Le terrain multisports, vient d'être installé. Cette infrastructure innovante est un concentré d'activités sportives sur un seul et même lieu. Il permettra aux écoles, centre de loisir, associations et à tous les Varsois de pratiquer le football, handball, l'athlétisme...ou encore le tennis, le volleyball, le badminton, le hockey à proximité du centre bourg. Son inauguration est prévue pour le printemps.

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) avec son règlement et son zonage est en cours d'instruction, il devrait être ouvert à l'enquête publique en juillet. Il remplacera ainsi le Plan d'Occupation des Sols (POS) et dotera Vars d'un véritable projet de développement en cohérence avec les enjeux futurs.

Les travaux du bar restaurant ont débuté, et l'appel à candidature pour sa gérance est lancé. Son ouverture devrait se faire d'ici la fin de l'année.

Enfin, le projet phare de l'année : l'aménagement de l'entrée de bourg sur la **RD11**, avec un **rond point** qui desservira **une zone commerciale, la nouvelle entrée des écoles** et le **terrain multisports.** Le choix de l'entreprise de travaux est en cours d'instruction à la direction départementale du territoire (DDT).

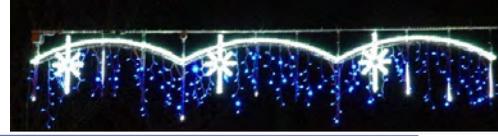
Restait à établir un **budget** pour construire ces projets. Le développement des ressources et la maîtrise des dépenses engagées par la municipalité nous permettent de terminer l'année avec une fois de plus un exercice positif. Dès lors le budget primitif 2013 devrait à nouveau nous permettre de ne pas augmenter la pression fiscale des Varsois, ni d'avoir recours au crédit pour les travaux en prévision.

Je vous adresse **tous mes meilleurs vœux de bonheur pour cette nouvelle année** avec une pensée toute particulière pour Michelle Doyen notre secrétaire qui vient de prendre sa retraite le 1^{er} janvier.

Jean-Marc de LUSTRAC

« Il est indispensable d'espérer pour entreprendre. » [Yvon Gattaz]





Extrait du Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de Vars du 12 octobre 2012.

Avant l'ouverture de la séance, le conseil municipal accueille Monsieur Delaire d'ABAQUE, maître d'œuvre dans le cadre du projet d'aménagement du Champ de la Foire.

M. Delaire : le plan représente la première phase du projet consistant en : la création d'un rond point sur la RD11, d'un parking pour les écoles publiques et d'un second giratoire qui sera le point de départ de la deuxième phase du projet.

L'enseigne Coop prévoit de s'installer sur une surface de 400 m².

M. le Maire : la Coop prévoit un bâtiment de 300 m² extensible à 800 ou 900 m² sur 5 ans. Une petite station service sera implantée avec deux pompes 24/24.

M. Delaire : Le giratoire de la RD11 aura double fonction : desservir la zone commerciale et sécuriser l'entrée des écoles.

Aussi, plusieurs cheminements piétons permettront aux usagers de se déplacer en toute sécurité (zone écoles/aire de jeux/parkings). Pour la voirie, des enrobés gris et lisses sont prévus.

Concernant les arbres, 4 ou 5 platanes seront coupés. En contrepartie, des zones arborées seront implantées (bordures de routes, espaces verts et bordure du parking des écoles).

Demande de subvention auprès du Conseil régional au titre de la Semaine régionale de l'arbre et de la haie 2012. 20121005.

Madame Annick VIGIER présente au conseil les deux projets de plantation de haies champêtres sur la Commune au lotissement des Plantes et à la station d'épuration.

La création de ces haies permettrait de constituer des réserves pour la faune sauvage et de créer des zones naturelles. Elle propose de solliciter le Conseil régional dans le cadre de la Semaine de l'arbre et de la Haie afin de demander une subvention. Le montant de la dépense est estimé à 2 680€ HT dont entre 20% et 80% pourraient être subventionnés par le Conseil régional.

Extrait du Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de Vars du 16 novembre 2012

Dénomination de la place publique, centre bourg. 20121109.

Afin de répondre à l'intérêt public local, Monsieur le Maire souhaite procéder à la nomination de la place publique du centre bourg. Il propose « **Place René MARCHIVE** », Maire de la Commune de 1971 à 1995 et qui a contribué durant toutes ces années au développement des services publics locaux.

Lancement de la procédure d'appel d'offre de l'aménagement de la zone du champ de la foire. 20121110

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser par anticipation à signer le marché avec le ou les titulaire(s) qui sera (ont) retenu(s).

Il convient de se prononcer sur la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché ;

M. le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme : Aménagement d'un rond point sur la RD11, d'un parking de 64 places attenant aux écoles publiques, d'un second rond point desservant la future zone commerciale et enfin d'une allée pour piétons longeant la RD11.



Broyage des sapins de Noël

A l'initiative de la Communauté de Communes de la Boixe, Calitom avec le concours des agents « espaces verts » de la commune, organisait le 16 janvier le broyage de vos sapins de Noël apportés et stockés à la déchetterie. La collecte représentait le volume d'une benne à déchets qui une fois passée dans le broyeur, se réduisait à 3.5 m³. Chaque donateur repartait avec un sac rempli du broyat de son arbre ; mélangé avec du broyat de thuyas, le paillis a un fort pouvoir désherbant mis au pied des haies par exemple. Calitom veut renouveler cette opération l'année prochaine avec les mêmes intervenants.



M. le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé par le maître d'œuvre à 778 855€ HT. Il précise que la procédure utilisée est la procédure adaptée (art. 28 du CMP).

Extrait du Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de Vars du 16 décembre 2012.

Avant l'ouverture de la séance, le conseil municipal accueille Marlène COTTAY de l'association FREDON Poitou-Charentes ayant réalisé le Plan d'Entretien des Espaces Publics. Elle présente au conseil le Rapport sur ce plan. Voir le résumé en page 4. M. le Maire remercie la Fredon.

Pour 2013 : Charte Terre Saine. La commune va travailler sur la mise en place de nouveaux revêtements, la création de jachères fleuries à la station d'épuration notamment, l'utilisation renforcée de matériels (balayeuse, réciprocatore, broyeuse à déchets verts), l'achat d'arbres, arbustes et graines.

Réajustement des charges et blocage des loyers du Hameau Rossignol 2012-12-03

Suite à la régularisation des charges annuelles du Hameau Résidence comprenant : l'eau, l'électricité, le gaz et le remboursement des salaires et charges patronales de deux agents mis à disposition, il a constaté que les résidents étaient redevables, après déduction faite des acomptes versés, d'une somme supérieure à 200 euros. Aussi, afin d'atténuer ce remboursement qui arrive en fin d'année, Monsieur le maire propose d'augmenter l'acompte sur charges versé mensuellement par les résidents de 15 euros, ce qui portera l'acompte à 95 euros pour les studios et 115 euros pour les appartements. Le maire propose également de reconduire la délibération du 31 mai 2012 décidant le gel des loyers pour 2013.

Création d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe 2012-12-08

Mme GARDETTE informe les membres du conseil que Michelle DOYEN fait valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} janvier 2013.

Suite à la déclaration de vacance du poste, 115 candidatures ont été reçues en mairie. Après les entretiens (environ 15 personnes rencontrées), le choix s'est porté vers Adeline FLAUD, déjà en poste dans une autre collectivité où elle assure des fonctions d'accueil, d'Etat civil et d'urbanisme. La commune accueillera le nouvel agent le 4 février prochain.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame MENAGER, nouvelle correspondante Charente Libre.



Etat Civil

NAISSANCES : GORES SIMOES Mani 9 octobre, SAVIN-MOCOEUR Emmy 11 octobre, LAVIE Lola 19 octobre, BETTAYEB Lina 27 octobre, OLLINO Ozias 29 octobre, FAUCONNET Adrien 16 décembre, TARDIEUX Jules 18 décembre, GALANT Eythan 27 décembre 2012

DECES :

LAFAY Guy 27 octobre (Saint Michel), ROCHE Marcel 1er novembre (Ruffec), COUTAUD Philémon 10 décembre (Vars).

Un point de vente, animée par des bénévoles Varsoises, sera à votre disposition au pied de l'église de Vars. Selon la date de la cueillette, cette vente sera envisagée fin mars, début avril. Initiée par le Lions Club de Rouillac, l'opération de 2012 a permis de faire un don de 15000€ pour la recherche et achat de matériel médical à l'hôpital de Cognac.



AVIS Des travaux d'élagage et d'abattage sur la ligne 90 kW Fléac—La Rochefoucauld implantée sur notre commune vont débuter courant février afin d'assurer la sécurité des personnes et de la ligne dans la traversée des forêts. Les propriétaires concernés par ces travaux peuvent prendre connaissance des documents complets en mairie aux heures d'ouvertures.



Institution de la Participation à l'Assainissement Collectif et approbation du règlement

Pour financer le service d'assainissement collectif, la commune peut instituer par délibération les participations suivantes prévues par le code de la Santé Publique :

- la participation aux frais de branchement, instituée par l'article L.1331-2 du Code de la Santé Publique, et perçue auprès des propriétaires d'habitations :

- existantes lors de la mise en place des collecteurs
- édifiées postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte pour lesquelles la collectivité réalise le raccordement.

Cela représente la participation de ceux-ci aux dépenses de branchement sous la voie publique, y compris le regard le plus proche des limites du domaine public.

- la participation au financement de l'assainissement collectif (PAC) instituée par l'article L.1331-7 du code de la santé publique pour financer le service d'assainissement collectif et applicable aux propriétaires des immeubles soumis à obligation de raccordement

Monsieur le Maire rappelle les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, du Code de la Santé Publique et du Code de l'Urbanisme et propose, au vu de ceux-ci :

1°) Institution de la participation aux frais de branchement

a) cas des immeubles réalisés postérieurement au réseau d'assainissement

Pour les immeubles réalisés postérieurement au réseau d'assainissement, lorsque, conformément à l'article L.1331-2 du Code de la Santé Publique, la commune exécutera ou fera exécuter les parties de branchement sous la voie publique, le montant de la participation sera fixé comme suit :

- pour tous les branchements, quelle que soit leur longueur (inférieur ou égal à 5 mètres) : ... 1300... € HT

- au delà de 5 m (par mètre supplémentaire arrondi au mètre inférieur) : 200... € HT/m (par mètre supplémentaire)

b) cas des immeubles existants lors de la création du réseau d'assainissement

En application des alinéas 1 et 4 de l'article L.1331-2 du Code de la Santé Publique, le conseil municipal décide :

- de réaliser d'office les parties de branchement situées sous la voie publique lors de la construction d'un réseau d'assainissement,

- d'instaurer la participation aux frais de branchement en remboursement partiel des dépenses entraînées par ces travaux, à la charge des propriétaires.

Le montant de cette participation est fixé comme suit :

- pour tous les branchements, quelle que soit leur longueur (inférieur ou égal à 5 mètres) : 1300... € HT

- au delà de 5 m (par mètre supplémentaire arrondi au mètre inférieur) : 200... € HT/m (par mètre supplémentaire)

Le recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du propriétaire de l'immeuble dès la mise en service du réseau auquel il est raccordable.

Commentaire : Pour respecter le code de la santé publique, cette somme doit impérativement être inférieure au coût relatif au branchement le moins cher, diminué des subventions et majoré de 10 %. En toute rigueur, le montant doit être fixé à chaque tranche de travaux.



Don du sang

Le don du sang en France s'effectue pour répondre aux besoins de nos concitoyens. Or, avec l'allongement de l'espérance de vie de la population, le nombre d'accidents, de maladies nécessitant des transfusions sanguines augmente d'année en année. Dans l'intérêt du receveur, et afin de lui procurer du sang de la meilleure qualité possible, de plus en plus de précautions sont prises lors des collectes et le nombre de donneurs exemptés reste élevé.

Si nous voulons garder la qualité du sang transfusé aux malades en France, il faut que notre pays soit auto-suffisant en produits sanguins et qu'il ne les importe pas de pays beaucoup moins regardants !

Sur le canton, l'année 2012 a vu les dons de sang chuter (-16%) par rapport à 2011. On a fait moins bien qu'en 2009.

Pour pouvoir donner son sang, il faut ne jamais avoir été transfusé,

2°) Institution de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC)

a) cas des immeubles réalisés postérieurement au réseau d'assainissement

Conformément à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique qui lui en donne la possibilité, le Conseil Municipal décide d'instaurer, à la charge des propriétaires de constructions nouvelles soumises à l'obligation de raccordement, une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC).

Le montant de la P.A.C. est fixé comme suit :

- Pour les logements, une participation de: 3€ HT par m2 de surface de plancher

Pour les bâtiments commerciaux, une participation de 3€ HT par m2 de surface de plancher

Commentaire : ce montant doit être inférieur à 80 % de la valeur d'un assainissement non collectif diminué le cas échéant du montant de la participation aux travaux due par le propriétaire. D'autre part, il n'est pas soumis à la TVA, car ne correspondant pas à la contrepartie d'une prestation effective.

Dans le cas des immeubles collectifs, il faut faire attention à ce que le total des PAC des logements ne dépasse pas 80% du coût d'un assainissement individuel de l'immeuble, il est alors possible de faire des tranches de tarif en fonction du nombre de logements

A noter que la PAC ne peut pas se cumuler avec une taxe d'aménagement dont le taux est majoré pour le financement de l'assainissement

Le recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du propriétaire.

b) cas des constructions existantes lors de la mise en place du réseau

Le Conseil Municipal décide de ne pas instaurer de participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC). à la charge des propriétaires de constructions existantes soumises à l'obligation de raccordement lors de la mise en place d'un réseau.

Dans tous les cas, le délai est de 2 ans à partir de la mise en service du réseau d'assainissement collectif, sauf si la création (date facture faisant foi) de l'assainissement non collectif est inférieur à 10 ans.

Un délai de 10 ans est accordé aux propriétaires ayant réalisé leur assainissement individuel, conforme aux normes en vigueur et après vérification du SPANC. Ce délai court à partir de la date de la création ou de la mise en conformité de son assainissement non collectif.

Commentaire : La PAC peut aussi être appliquée aux propriétaires des immeubles existants lors de la mise en place du réseau d'assainissement. Dans ce cas elle s'élève au maximum à 80% du coût de la mise au norme de l'installation d'assainissement individuel diminué le cas échéant du montant de la participation aux travaux due par le propriétaire.

Délibération du 16 novembre 2012.



Construction d'un abri route de Marsac pour protéger les installations et limiter le bruit des pompes de relevage vers la station.

être majeur de moins de 71 ans, peser plus de 50 kilos, être en bonne santé.

Des contre-indications temporaires existent (opération, voyage dans certains pays, tatouage récent,...)

Pour tout renseignement d'ordre médical, téléphoner au Centre de transfusion de la Charente : 05.45.91.46.44.

Calendrier des collectes 2013 dans votre canton (de 17h à 20h) :
Mercredi 13 février : St-Amant de Boixe ; Mardi 16 avril : Anais
Mardi 2 juillet : Marsac ; Mardi 27 août : Vadalle ; Vendredi 25
octobre : Vars ; Lundi 23 décembre : St-Amant de Boixe



Avant l'ouverture de la séance du 14 décembre 2012, le conseil municipal accueille Marlène COTTAY de l'association FREDON Poitou-Charentes ayant réalisé le Plan d'Entretien des Espaces Publics. Ci-dessous, résumé de la présentation — Une version CD est mise la disposition du public en mairie.

Courant le mois juin dernier un audit sur le territoire communal a été réalisé : visite du bourg, des hameaux et chemins et du local de stockage des produits avec Annick VIGIER (élue en charge du dossier) et Jacky MICHON (agent chargé des espaces verts).

Le maire souhaite faire adhérer la commune à la Charte Terre Saine. Les mauvaises herbes ne sont jamais appréciées et le désherbage avec des produits phytosanitaires est proscrit. Des techniques alternatives existent et peuvent se mettre en place (désherbage écologique, matériel...).

Une démarche environnementale :

Les agents des services techniques de la commune se sont formés aux méthodes plus respectueuses de l'environnement et ont déjà mis en pratique ces nouvelles connaissances en réduisant la quantité de produit désherbant épandu.

Ce plan vise à réduire l'impact des usages des produits phytosanitaires sur la qualité de l'eau, sur la santé du personnel communal et les habitants de la commune.

Les objectifs de la présente étude sont :

- de réaliser un état des lieux des pratiques de la commune concernant l'entretien de sa voirie et des espaces verts,
- de faire un point sur la situation de la commune vis-à-vis des nouvelles réglementations,
- d'identifier les zones où les traitements chimiques sont interdits ainsi que les zones à risque de transferts élevés et faibles,
- d'identifier les zones à risque pour la santé publique,
- de proposer différentes solutions techniques adaptées afin de réduire encore l'emploi de produits chimiques.

SURFACES À RISQUES ÉLEVÉS

Les surfaces imperméables ont une capacité d'infiltration très réduite ou nulle. Elles présentent donc un **risque de ruissellement important**. Ce sont généralement des surfaces cimentées, bitumées, enrobées, pavées, goudronnées, et bicouches. Mais, cela peut être également des surfaces perméables tassées, qui se comportent comme une surface imperméable



De plus, nous avons intégré également la notion de santé publique dans cette étude. Ainsi, nous avons aussi pris en compte les zones accueillant des personnes dites sensibles (enfants ou personnes âgées) parmi les zones à risques élevés.

LES SURFACES À RISQUES RÉDUITS

L'ensemble des autres surfaces (surfaces en terre végétale, sablées, gravillonnées,...) sont considérées comme "plus perméables".



Parmi ces surfaces, certaines peuvent effectivement être classées dans la catégorie des surfaces perméables, d'autres présentent plutôt les caractéristiques d'un substrat imperméable. Les surfaces perméables constituées de terre permettent généralement une fixation puis une dégradation des molécules via les micro-organismes du sol.

LES SURFACES Zones Non Traitées (ZNT)

Arrêté National du 12 septembre 2006 :

Depuis le 1er Janvier 2007 (Arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural), il est interdit d'utiliser des produits phytosanitaires à moins de 5 mètres par rapport à tout point d'eau iden-

tifié sur une carte IGN au 1/25000ème en trait plein ou pointillé

Arrêté Départemental du 21 avril 2009 :

Depuis le 21 avril 2009, en complément de l'arrêté du 08/06/2006, il est interdit d'utiliser des produits phytosanitaires sur tout le réseau hydrographique même à sec qui n'apparaît pas sur une carte IGN au 1/25000ème, sur avaloirs, caniveaux et bouches d'égouts.

Cartographie

Pour le plan d'entretien de la commune, nous avons travaillé sur le plan cadastral agrégé. Cela nous a permis de mesurer l'ensemble des surfaces désherbées sur la commune.

Les surfaces totales entretenues sont de 116 634 m², soit environ 116 hectares.

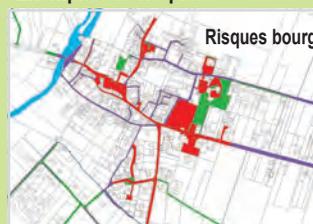
 **Les surfaces à risques élevés** représentent **7196 m²** (ha), soit 6% des zones entretenues.

 **Les surfaces à risques faibles** représentent **91 292 m²** (ha), soit 78 % des zones entretenues.

 **Les « ZNT »** représentent **18145 m²**, soit 16 % des zones entretenues.



Exemples de risques



Evolution vers une gestion différenciée des espaces verts

La gestion différenciée permet d'orienter les services espaces verts vers une gestion du patrimoine vert en harmonie avec le contexte urbain minéral, en différenciant les espaces pour lesquels une gestion écologique est possible.

La gestion différenciée présente de nombreux intérêts :

- un intérêt paysager et esthétique en diversifiant les habitats naturels et en les imbriquant de la façon la plus naturelle.
- un intérêt culturel et pédagogique par la mise en place de sentiers pédagogiques, d'actions de sensibilisation à l'environnement dans les écoles, de fêtes de la nature...
- un intérêt écologique en diminuant l'emploi des produits phytosanitaires et en permettant le maintien des populations végétales et animales locales.
- un intérêt d'économie de temps et d'optimisation du travail, puisqu'elle permet, en limitant l'entretien, de développer de nouvelles zones ou d'axer son travail sur d'autres problèmes.
- un intérêt financier en limitant les dépenses d'entretien.

Il a été décidé par la commune quatre niveaux de gestion différenciée sur le territoire de Vars :

Niveau 1 : zones d'entretien intensif :

La mairie, le cimetière, l'école, l'église, le gymnase, la résidence pour personnes âgées, la poste, la voirie du centre bourg

Niveau 2 : zones à entretien intermédiaire :

La voirie extérieure au centre bourg, le Ranzeuil, le Boquet

Niveau 3 : zones à entretien extensif ou naturel :

La voirie des hameaux, tous les chemins communaux.

Classe de neige



Cette année encore, les élèves de CM2 ont pris le chemin des Pyrénées pendant 11 jours. Le conseil général a, à Saint-Lary, une structure gérée par la fédération des œuvres laïques qui permet d'accueillir près de 100 élèves par séjour, sur une période qui s'étale de la mi-décembre à la première semaine d'avril en séjour hiver et d'avril à juin en séjour printemps.

Le programme est riche en activités avec 2 ou 3 heures de ski tous les jours encadrées par des moniteurs E.S.F. avec alternance des cours de ski le matin et l'après-midi, des sorties raquettes avec des accompagnateurs qualifiés pour découvrir la faune et la flore, l'étude de paysages, la sécurité en montagne, des projets de classe variés...

Monsieur Camy travaille avec les animateurs du centre du lever au coucher des enfants en toute sécurité. Tous les enfants reviennent ravis de leur séjour et tous voudraient y retourner. Monsieur le Maire est allé découvrir cette année ce centre d'altitude dont les enseignants vantent le professionnalisme des animateurs et la qualité de l'accueil. Les subventions votées lors du conseil municipal à hauteur de 30 % du budget global qui est près de 7000 euros, permettent aux enfants de la commune de vivre une expérience inoubliable. Jean-Marc de Lustrac, soutenu par l'équipe municipale, persiste à dire que ce séjour doit être renouvelé tous les ans, mais sans l'investissement de M. Camy, il n'y aurait pas de séjour en classe de neige.

Société de Chasse Vars

Un brocard à l'arc

Le samedi 8 décembre 2012, la société de chasse de VARS organisait une battue au chevreuil. Ce jour-là, trois chevreuils furent prélevés.

Alan Lacroix titulaire du permis de chasser à l'arc depuis cette saison et participant pour la première fois en tant qu'archer à une battue a eu l'adresse de flécher un joli brocard, dans le bois de « Chez Rousseau. Pour une première, ce fût une réussite. Félicitations à lui. A quand le premier sanglier ?



Les chasseurs soucieux de leur environnement

C'est par une matinée pluvieuse qu'une quinzaine de chasseurs se sont retrouvés au lieu-dit « Chez Charrier » pour la mise en place d'une haie.

Ce projet, monté conjointement avec l'association Prom'Haies et réalisé sur un terrain appartenant à E. Guillemet, a permis d'implanter 130 m de haie double composée d'essences locales d'arbustes buissonnants.

En fin de matinée, Philippe et Alain Arnaud sont intervenus avec leur matériel pour le paillage des plants.

Gageons que d'ici quelques années ces troènes, cornouillers sanguins, fruitiers et autres formeront une belle palisse qui devrait abriter et nourrir une faune importante et pourquoi pas une couvée de perdrix.



Plantations

Le petit vent froid n'a pas découragé les élèves de Sandrine Boissel et Isabelle Borie pour "venir planter des arbres". La municipalité ayant souhaité associer les enfants à son programme de plantation de haies à l'occasion de la "semaine régionale de l'arbre et de la haie"; sur 230 m de long, quelques 300 plants prendront place sur le site bien-nommé du lotissement des plantes. Jérôme Moreau, technicien environnement du pays du ruffécois, a apporté de multiples indications sur les essences à planter de façon à créer une ceinture verte d'arbustes et d'arbres semblables à ceux préexistants pour briser notamment le vent du nord et protéger les habitations.

Le terrain, préparé par Jacky, Jean-Philippe et Mike, l'équipe espaces verts de la commune, les enfants ont pu planter, tasser, arroser et surtout recouvrir le sol du broyat des végétaux taillés la semaine précédente sur la commune. Jérôme Moreau explique à son jeune auditoire que cette protection permettra à la terre de s'enrichir naturellement, évitera froid ou sécheresse, donc économisera eau et travail, et favorisera l'ensemencement naturel. Attentifs et sensibles à ces propos, les enfants se disent prêts à renouveler l'expérience: "on va planter plus d'arbres" conclura Célya.

D.M.



Terrain multisports

L'installation du terrain multisports est terminée. Les tracés au sol seront réalisés lors d'une météo plus favorable.

Une plantation de haies à feuillage persistant sera plantée en périphérie du terrain pour masquer la visibilité des maisons contigües. Aux jeunes maintenant de s'approprier ce nouvel espace de jeux sécurisé.



Le départ chaleureux du buraliste

A l'occasion de son départ, Daniel Paillet, buraliste de Vars, avait convié sa clientèle à la salle des fêtes pour un pot de départ. Près de 250 personnes s'étaient déplacées pour lui adresser des remerciements chaleureux et sincères. Homme peu bavard pour le discours, il l'était bien plus derrière son comptoir, toujours une anecdote ou un brin d'humour à l'attention de ses clients. Six jours et demi sur sept et depuis huit années, Daniel Paillet tenait son tabac-presse "avec joie", "je me suis beaucoup amusé" affirme-t-il, satisfait d'avoir choisi cette reconversion après plus de trente ans dans le secteur du bâtiment. Il connaissait bien sa clientèle "la sympathie attire la sympathie", jeunes et moins jeunes appréciaient "sa grande capacité relationnelle" comme en témoigne le Père Boulet. Jean Marc De Lustrac, maire de Vars, souligne quand à lui "son engagement et son très bon contact, à l'écoute de la population et toujours prêt à rendre service". Daniel Paillet encourage Jean Luc et Viviane Malfant qui viennent de prendre le relais "je sais que c'est un challenge mais nous vous accueillerons aussi avec plaisir" dira le nouveau buraliste en s'adressant à l'assistance. Le cœur un peu serré, Daniel Paillet salue presque un à un ses anciens clients leur confiant qu'il avait préparé sa deuxième ou troisième vie : "je vais me former pour piéger les nuisibles, monter un élevage des poules de race et surtout passer plus de temps avec ma famille", en effet, habitant Marthon, à ses longues journées il fallait ajouter du temps pour le trajet.

D.M.



Dimanche 11 Novembre : Nombreuses étaient les personnes présentes pour cette commémoration du souvenir pour les Morts pour la France de notre commune durant La Grande Guerre . « Plus jamais ça » Après le recueillement, un verre de l'amitié offert par la municipalité a été servi à la salle du Pressoir.

Vendredi 9 novembre : Le stage cirque de 4 à 14 ans avec la trapéziste Allisson Schlegel de l'association Cétacé s'est achevé par un spectacle des jeunes en première partie et la seconde partie par Yza-trap. Près de cent spectateurs ont très apprécié les numéros tellement les applaudissements étaient spontanés. Les intrépides ont déjà pris note que le prochain stage serait en avril.



Dimanche 25 Novembre : Le spectacle « Le Cabaret des Gaspards » dans le cadre d'un dimanche à 15h, a attiré plus de 200 spectateurs de tous âges. L'objectif du Conseil Général est atteint : offrir des spectacles variés et de qualité dans nos villages et au plus grand nombre. Espérons un nouveau coup de pouce du C.G. pour un nouveau spectacle l'année prochaine.



Mardi 18 décembre : Le repas de fin d'année du personnel de la Mairie s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse comme le montre cette belle photo de famille.



Jeudi 20 décembre : Monsieur le Maire Jean-Marc de Lustrac en présence de ses conseillers est venu apporter chaleur et réconfort aux douze résidents du Hameau Rossignol. Cette soirée a permis de partager ces moments de fêtes de fin d'années lors du repas festif.



Depuis octobre 2012, Le Logis du Portal porte les empreintes du tournage d'un épisode de la série "Section de Recherche" avec Xavier Deluc.

Il est photographié ici en cours de tournage dans la cour du Logis datant du XVII^e siècle. Notre patrimoine local va être portée à nouveau sur le petit écran.



Les Varsoises et Varsois, les nouveaux arrivants ainsi que des personnalités avaient pris rendez-vous avec le premier Magistrat de la commune. Celui-ci leur a présenté ses meilleurs vœux à la fin d'un discours axé sur la vie communale, le travail de la municipalité et des agents durant l'année 2012 et le souhait que les projets 2013 correspondent à l'attente des administrés. Un verre de l'amitié accompagné de la galette des rois clôtura cette soirée.



Dates à venir

Samedi 9 février : Repas L R Team à la salle des fêtes.

Vendredi 15 février : Repas Foot à la salle des fêtes.

Dim 3 mars : Loto de L'Entente Pongiste à la salle des fêtes.

Sam 9 mars : Concours de Dictée à la salle du Pressoir

Mercredi 20 Mars : de 14h à 17h30 à la STEP (1^{er} jour du printemps), collecte de branchages (tous déchets végétaux, sauf l'herbe) afin d'obtenir du broyat pour protéger les nouvelles plantations de nos haies ; les enfants sont aussi conviés pour ce projet « Nature »)

Mercredi 10 Avril : de 14h à 17h30, désherbage à la binette et plantation de graines au niveau de la voirie pour rendre nos villages plus fleuris et jolis. Rendez-vous avec des binettes et des graines (la mairie procurera les graines et plants) à Rouhénac, Couziers et Le Portal au niveau des bennes à verre. (Venez nombreux et avec vos enfants).

Samedi 6 Avril : Repas des Chasseurs à la salle du Pressoir .

Samedi 6 Avril : Bal country à la salle des fêtes .

Mercredi 1^{er} Mai : L'Association des Commerçants organise un marché du Printemps avec des exposants et artisans avec un repas « Brin d'aillet fait de grillons, jambon à l'os, fayots, tarte et café ; 10€ adulte 5€ enfant, une randonnée pédestre (5/12km), et confections de bouquets pour les enfants.

Mercredi 8 mai : Commémoration au monuments aux morts suivi d'un vin d'honneur à la salle du Pressoir.

Dimanche 12 Mai : Bric à Brac.

Le club des Amis Varsois a choisi la Costa Brava. Chacun a pu apprécier les panoramas grandioses sur la méditerranée aux alentours de Barcelone : la montagne de Montserrat avec la célèbre « Vierge Noire » sans oublier le jardin botanique de Blanes, l'hébergement permanent à Santa Susana. La bonne humeur et une belle météo ont contribué à la réussite de cette semaine de vacances. Notre assemblée générale s'est déroulée le jeudi 17 janvier et s'est clôturée par la traditionnelle galette des rois. Les rendez-vous du club sont les suivants : Dimanche 10 février : loto ouvert à tous. Mardi 5 mars : présentation nouveautés Florilge ; samedi 16 mars : concours de belote ; dimanche 14 avril : goûter avec animation ; samedi 21 septembre : belote ; dimanche 20 octobre : loto ; dimanche 24 novembre ; repas de fin d'année.



Tennis de table Vars est le 5^e club de la Charente sur 42 par son nombre de licenciés. 5 équipes dont une au niveau régional. L'école de tennis de table a lieu les mercredi de 14h à 17h avec un diplômé et les entraînements adultes le mardi et vendredi soir à partir de 20h30. Résultats phase 1 du championnat : une montée en D3 avec le maintien des autres équipes. Contacter Michael FREDON au 05.45.92.96.72

Vars: redynamiser le centre-bourg

Vars ne veut pas devenir une cité-dortoir. Avec 135 nouveaux habitants, 1 940 aujourd'hui, la commune enregistre l'une des plus fortes progressions de la couronne angoumoisine. Une explosion démographique que la commune doit maîtriser. L'année 2013 sera décisive avec la création du plan local d'urbanisme (PLU) qui fixera les règles pour la prochaine décennie. La mise en place d'un rond-point permettra de réduire la vitesse à l'entrée sur la Départementale 11. 2013, c'est aussi l'année de la transformation du cœur de Vars. «*Le but est d'essayer de conserver une âme, un esprit village avec un centre-bourg redynamisé*», explique le maire Jean-Marc de Lustrac. Tour d'horizon des réalisations futures.

■ Le terrain multisport

Les terrassements sont commencés. La plateforme en enrobé de 15 x 26 mètres comprendra deux cages de hand et foot intérieur, trois paniers de basket et une paire de poteaux multifonctions pour accueillir un filet central (volley, tennis, badminton...). Une piste d'athlétisme est prévue le long du terrain. Fin des travaux fin janvier. Coût: 61 600 euros subventionnés à 65 %.



Jean-Marc de Lustrac montre la nouvelle entrée du bourg qui permet d'éviter la D 11 et de contourner par l'allée des Platanes en direction des routes de Rouhenac et Marsac. Photo Phil Messelet

■ La supérette Coop

Elle sera située à l'entrée du bourg, derrière l'école. De 300 mètres carrés dans un premier temps, elle pourrait être agrandie à 900 mètres carrés avec l'implantation d'une station-essence. «*On a acheté les terrains qu'on va aménager avec un parking. Les travaux de construction sont prévus cet été*», indique le premier magistrat. Ouverture fin 2013. Coût: 450 000 euros dont 70 000 euros du Département 100 000 euros de l'État et 50 000 euros de la Région.

■ Le bar-restaurant avec logement

La commune a acheté deux bâtiments en face la place de la mairie: une grange et un ancien magasin de fleurs. L'appel d'offres est lancé pour une salle de restaurant

d'une quarantaine de couverts, un café et un logement F3 indépendant. Début des travaux en janvier, fin en mai-juin. Ouverture début de l'été avec un ou des professionnels qui n'ont pas encore été recrutés. Coût: 278 000 euros subventionnés à hauteur de 97 000 euros par le Fisac (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce).

■ Un marché couvert

Il est programmé après 2014. Il devrait se dresser à la place de l'ancien fournil écroulé. A terme, Jean-Marc de Lustrac envisage un Ehpad (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et un «*vrai pôle santé*» au lotissement des Plantes qui pourrait réunir les trois médecins, trois dentistes, deux kinés... Pour l'heure, un projet privé doit déjà regrouper les trois dentistes et les professions paramédicales. A suivre.

1 200 euros recueillis à Vars

En présence de Michel Verneuil de l'équipe départementale du Téléthon, et de Patrick Bonnin, judoka, parrain pour la Charente, le lancement de la journée à Vars s'est effectué sous le soleil. Animations chantées et dansées, démonstrations sportives, stand de livres, musique, atelier cirque, soirée dansante, gâteaux et boissons et élection de Lola, Miss Vars Téléthon (Photo CL), ont largement mobilisé. Les organisateurs remettront 1 200 euros à l'Association française contre les myopathies.



Vars Une nouvelle correspondante Charente Libre



Passionnée de lecture, elle a participé à la création de la médiathèque et longtemps présidé l'association «*Bibliothèque Évasion*»; elle s'est également investie pour le centre social et la garderie. Danielle Ménagé (Photo S. C.), une comptable de 54 ans, dynamique et engagée dans le tissu associatif, est la nouvelle correspondante de *Charente Libre* à Vars. Cette maman de trois grands enfants, qui vit depuis trente-deux ans dans la commune, succède à Aline Hartweg qui souhaitait se retirer après de nombreuses années de collaboration à CL. L'ancienne accompagnera la nouvelle dans ses premiers pas de correspondante pour ménager la transition.

Danielle Ménagé: 05 45 39 86 39 ou 06 14 81 22 24.

■ VARS

Les écoliers donnent des couleurs à leur jardin



Les jeunes artistes suivent les consignes de Michèle Attallah.

Photo CL

Dans le cadre de leur projet d'école et son thème «*le jardin*», les élèves de la classe de CM1 d'Aurélié Camy à Vars créent, sous la conduite de Michèle Attallah, artiste peintre coloriste de Genac, leur premier tableau parfaitement abstrait. «*Fermez les yeux, imaginez-vous seul dans votre atelier et allez à la rencontre de votre jardin intérieur*». Après trois séances de sensibilisation par le son, le dessin et l'appréhension des couleurs, Michèle Attallah guide les enfants pour «*structurer leur imaginaire*». À eux de «*poser la couleur qu'ils ont dans leur cœur*», avec le doigt, tout doucement, comme une caresse, car le contact avec la matière aide à exprimer le doux, le tendre, le beau qui habitent leur cœur d'enfant. L'expérience est déroutante pour

certains mais avec application et dans un silence étonnant, les couleurs se posent. Il n'y a pas d'erreur rassure l'artiste «*juste une couleur à reprendre*» en se concentrant à nouveau. Aurélié Camy apprécie aussi cette approche pédagogique qui va bien au-delà de la peinture en suscitant chez les enfants une autre façon d'exprimer leur personnalité. Encore deux séances pour coller divers matériaux, parfaire le décor et finaliser les contours, puis les artistes emporteront leur œuvre après le vernissage prévu fin juin. Ce projet a été conduit au sein de la classe, les enfants ont vendu des bulbes, la coopérative et l'association de parents d'élèves ont apporté leur soutien financier. Des photos et des impressions sur: site16.ac-poitiers.fr/vars

Michelle Doyen, née Lagarde à Vars, prend sa retraite.

Après avoir travaillé pendant 12 ans comme employée de bureau à la laiterie de Vars, située route de Montignac, puis à celle de Puyréaux suite à un rachat, M. René Marchive, au début de son troisième mandat, décida de me recruter le 1er juillet 1983. Avec la naissance de projets ambitieux, comme l'école Françoise Dolto inaugurée pour la rentrée des classes de 1988, le travail administratif devenait plus conséquent. Annie Barret, la secrétaire de mairie en poste à cette époque, m'a pris sous son aile et m'apporta mes premières compétences au sein de cette structure dont je méconnaissais tous les rouages administratifs.

Agent de bureau employé aux écritures dans un premier temps, l'informatique qu'il a fallu maîtriser n'arrivera que beaucoup plus tard avec des tâches administratives plus complexes.

Les échelons seront gravés un à un et d'agent de bureau, je passais progressivement adjoint administratif. Et c'est ainsi que je vis naître de nombreux projets pour rendre la commune agréable et accueillante comme La salle du pressoir, la résidence de personnes âgées du hameau Rossignol, la bibliothèque et bien d'autres.

J'ai pris beaucoup de plaisir à travailler avec ma maman, Mme Lagarde Simone qui prit une retraite bien méritée courant 1985. Elle sera remplacée par Dominique Mourreau, toujours fidèle à son poste. Ces nombreuses années de complicité avec Dominique resteront gravées dans ma mémoire.

Tantôt à l'accueil, tantôt à l'état civil, la paye ces dernières années, sans oublier les élections seront mes principales activités.

J'ai assisté aussi à des départs à la retraite comme celui de Pierre Pestre dit Pierrot le garde-champêtre et plus récemment celui de Michel Duransaud et je me disais « la retraite, c'est dans quelques années »

J'ai partagé beaucoup de moments riches en émotion avec les administrés, restant toujours à l'écoute. Mais aussi des moments de tristesses ; ça n'a pas été toujours facile.

Depuis mes premières heures passées en mairie jusqu'à cette fin d'an-

née, soit près de trente années de service, il se succéda trois maires avec lesquels j'ai travaillé : M. Marchive pendant 12 ans, M. Bonnoron, 13 ans et M. de Lustrac depuis 2008. Installée aux premières loges, j'ai vu la métamorphose de la commune avec la création de nouveaux lotissements, des nouveaux arrivants. C'est avec regrets que j'ai assisté, impuissante, à la fermeture de petits commerces dans le bourg. Il faut soutenir ceux qui restent.

Le moment fort sera le départ d'une collègue, Annie Barret, en 1999. Bien plus qu'une collègue, c'est une amie et elle le restera toujours. Et depuis, quatre secrétaires lui ont succédé.

Je lis beaucoup et emprunte des livres à la médiathèque de Vars.

Ma récente disponibilité va me permettre d'arpenter avec mon mari les nombreux chemins qui sillonnent la commune et les alentours, faire des voyages si possible et surtout profiter de mes trois charmants petits-fils.



Michelle, prête pour un nouveau départ.

Et c'est ainsi que sera mon futur emploi du temps...

Michelle Doyen.

Je suis très touchée par l'hommage du Maire à la salle du Pressoir entourée de mes proches et de mes petits enfants.

Comme le précisait Jean-Marc de Lustrac, j'ai toujours préféré m'occuper de l'état civil et bien que très discrète, j'ai su créer des liens avec les Varsoises et Varsois.

Les mots me manquent et j'en suis encore émue !

Michelle.